



Réunion n°2 du 23 juin 2011

Projet de fusion des corps d'ingénieurs IAE, ITGCE, ITM, ITPE

Déclaration préalable Force Ouvrière

Nous choisissons d'entamer cette déclaration par les mots de conclusion de notre déclaration du 27 janvier 2011, lors de la 1^{ère} réunion d'échanges sur le projet de fusion des corps d'ingénieurs... Nous vous avons alors réclamé :

- 1) la redéfinition du **périmètre**
- 2) l'annonce d'un **sens** à donner à cette fusion (autre que comptable)
- 3) la mise en œuvre immédiate d'un **statut** et d'un **régime indemnitaire** reconnaissant le niveau des responsabilités tenues.

Espérons que la réponse viendra aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, les choses se sont précisées indirectement depuis le 27 janvier :

- 1) sur le périmètre :

Aucune justification n'a été fournie – ni même tentée – sur le choix du périmètre et sur ses incohérences. Bien au contraire, l'impression se renforce que **vous construisez sciemment un corps « fourre-tout »**, dans lequel les agents n'auraient de commun que le nom.

Ainsi, près de 400 personnels d'établissement public viennent d'être intégrés au corps des IAE (et d'autres sont à suivre en 2011), sans considération de diplôme ou de qualification technique et d'expertise. Vous annoncez de même **l'intégration du corps des inspecteurs des affaires maritimes au corps des ITPE**, sans vous soucier de l'absence de connexion entre les métiers ! Cela prouve que même notre identité d'ingénieur est en danger.

Au passage, vous annoncez la création de la filière « affaires maritimes » du futur corps et dévoilez ainsi votre intention de découper le futur corps en filières. Nous y sommes catégoriquement opposés, **la création de filières est par définition synonyme d'une réduction des perspectives, des libertés, de la cohérence collective et du sens donné au nouveau corps !**

- 2) sur l'absence de sens :

Ce point est fondamental. Nous subissons la perte de sens dans les services, nous ne pourrions pas adhérer à un projet de fusion qui ne découlerait pas d'un besoin, d'un

objectif, d'un sens.

Le rapport des conseils généraux CGEDD et CGAAER, pourtant intéressant par ailleurs – nous y reviendrons –, est en ce point décevant. Le rapport présente des réflexions sur les types de métiers et les carrières, mais **il ne répond pas à la question première : à quoi va servir ce futur corps ?** à quels besoins et missions répondra-t-il ? et en quoi un corps fusionné y répond mieux que 4 corps distincts ?

Par contre, la ministre du développement durable a annoncé vouloir construire un « projet ministériel » très ambitieux, découlant de la stratégie ministérielle du MEDDTL. Un projet ministériel qui se veut un vrai projet de société, donc sur du très long terme. Pour porter et mettre en oeuvre un tel projet, il peut être nécessaire de créer un corps d'ingénieurs fort, adapté, efficace. **Nous demandons donc que le projet de fusion soit suspendu en attendant que le MEDDTL ait défini son projet d'avenir et que sa jonction avec le projet du MAAPRAT ait été établie.** Le futur corps doit répondre à des enjeux et objectifs communs !

3) sur le statut et les rémunérations :

Point de nouveau à l'horizon des ingénieurs. Mais les choses bougent pour le corps des attachés administratifs...

Sur un plan statutaire, nous considérons que les avancées obtenues pour ce corps valent un statut-plancher pour les catégories A « type ». Les corps d'ingénieurs doivent voir leur positionnement spécifique de catégorie A / A+ reconnu par un statut correspondant.

Sur le plan indemnitaire, les premiers retours d'expérience sur la prime de fonctions et de résultats (PFR) des attachés confirment les dérives que nous craignons. **Nous rappelons que nous n'accepterons pas que la PFR soit le prétexte à conduire notre gestion vers plus de rigidité, de pesanteur et de passe-droits.**

C'est ainsi une position particulièrement dure que nous vous présentons, contre votre projet actuel de fusion, bien plus que contre le principe de fusion.

Aux critiques qui voudraient faire passer les ingénieurs pour des opposants systématiques aux « forces de progrès », nous signalerons simplement que nous avons, depuis de nombreuses années, porté un projet de statut inter-fonctions publiques, qui avait vocation à créer un corps avec du sens, entre les fonctions publiques de l'Etat, les Collectivités Territoriales et le secteur Hospitalier. A ce projet l'administration n'a répondu jusqu'à présent que par le mépris.

Nous réitérons donc notre mise en garde, et notre volonté de nous opposer par tout moyen à ce projet inepte. Devra-t-on, comme les ITPE en 2010, venir présenter notre opposition à Paris, devant nos ministères et devant la presse ? Les ITPE étaient alors 1500. Combien seront-ils avec les tous autres ingénieurs opposés à votre projet ? Verra-t-on, comme en 2010, des groupes d'ingénieurs « indignés » interpeller leurs ministres (voire l'ensemble des ministres du gouvernement) dans le moindre de leurs déplacements ?

Notre position est confortée par les actions déjà lancées sur le terrain par nos camarades, en intersyndicale, et par les nombreuses réunions régionales déjà organisées (Pays de la Loire, Martinique, Centre, Guadeloupe, Midi-Pyrénées, Alsace, Rhône-Alpes, Ile de France,

Basse-Normandie, Poitou-Charentes, PACA, Bretagne) – car, contrairement à vous dans ce dossier, nos démarches sont marquées par le processus démocratique du débat et de la prise en compte de tous les avis – où partout les interrogations et les doutes se font de plus en plus nombreux et pressants.

Notre position est aussi confortée par la lecture du rapport des CGEDD et CGAAER, qui exprime clairement :

- **l'avis très positif des employeurs**, « globalement très satisfaits des aptitudes et des compétences » des corps d'ingénieurs actuel, **et leur « souci [fort] de ne pas perdre la qualité actuelle de leurs ingénieurs ni la variété des compétences »**. Quel intérêt à lancer une fusion qui va brouiller les images et perturber les employeurs ? Sans leur avis ? Sans avoir défini les besoins en fonctions des projets ?
- la confirmation que **la fusion ne facilitera en rien les mobilités** ; comme nous l'avions annoncé et contrairement à vos allégations, la fusion ne résoudra pas un problème de mobilité intrinsèque à la LOLF !
- la conviction qu' « une gestion centralisée [...] est la solution qui assure le mieux la création rapide d'un corps véritablement unique, avec le développement d'une **culture commune** »,
- la conclusion que **la fusion n'apportera aucune plus-value au projet que vous portez** (car votre projet de fusion n'est en fait qu'un projet de gestion, essentiellement pour remplir au mieux les postes vacants).

Au final, nous, syndicats nationaux Force Ouvrière, syndicats représentatifs d'une large majorité des ingénieurs concerné par votre projet de fusion, vous demandons d'accepter un moratoire sur ce dossier, afin de construire d'abord un projet, puis un objectif au futur corps, de déterminer ainsi son périmètre optimum et d'en définir les conditions statutaires et de gestion.